



# COMMISSION SPORTIVE

Mardi 14 DECEMBRE 2021 à 14h00

## Procès-Verbal N°536

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Dan Marchal, Daniel Guillard.

Absent : Amar Remli

### RAPPEL DES HORAIRES DE MATCHS pour U6 à U20

Article 8 - Horaires des matchs (U6 à U20)

8-1 - Les plateaux Foot Animation (U6 à U11) : Ils doivent débiter le samedi entre 12H30 et 15H30 mais peuvent être programmés à partir de samedi 10h30 avec l'accord de tous les clubs concernés et validation de la commission sportive.

8-2 – Horaires officiels pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 ont un horaire officiel, c'est-à-dire un horaire fixé par défaut pour toutes les rencontres de la catégorie.

1. Pour les U13 : samedi à 14h00.
2. Pour les U15, U15F : samedi à 15h00.
3. Pour les U17 : samedi à 15h30.
4. Pour les U18F à 8, U20 : samedi à 16h00.
5. Pour les U18F à 11 ; dimanche à 10h00

8-3 – Horaire modifié pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 : Les rencontres peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13 : Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.
4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes :

**8-4-1 - Pendant la « période verte » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Footclubs l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.**

**Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs. 8-4-2**

**- Pendant la « période orange » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Footclubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. 8-4-3**

**- Pendant la « période rouge » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive sérieux et motivé L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable.**

## **U13**

### **Challenge Festival Isere**

2eme tour : 24 matchs non joués reprogrammés le 29/01

3eme tour : tour partiel le 29/01 dans les groupes ou la totalité ou une majorité de matchs du 2eme tour ont eu lieu

Les autres matchs du 3eme tour se joueront le 26/02

**Championnat** : la J4 est reportée au 5/02

Les journées suivantes sont décalées et la J14 sera jouée le 11/06

**Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88**

## **U15 A 8**

**Pour les clubs intéressés pour jouer à 8 merci de se faire connaitre pour les inscriptions pour la deuxième phase ; pour l'instant nous avons Bourg d'Oisans et Mistral.**

**Les clubs jouant déjà à 8 merci de confirmer l'inscription pour la deuxième phase par mail**

Reprogrammation de la journée 7 du 11/12 /21 consultable sur le site

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94**

## **U15**

**D1 Poules A et B** : Reprogrammation de la journée 9 du 11/12 /21 consultable sur le site

**D2 et D3** : Reprogrammation de la journée 2 du 11/12 /21 consultable sur le site ainsi que les matchs non joués

**Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94**

## U17

**D1** : Les matchs non joués et la journée 3 ont été reprogrammés. Voir les nouvelles dates sur le site.

**D2/D3** : Tout les matchs et les journées sont reprogrammés voir les dates sur le site.

**Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38**

## U20

Les programmations des matchs en retard ainsi que de la journée du 11 Décembre sont consultables sur le site. Concernant la poule B de D2, la programmation de certains matchs en retard sera faite ultérieurement.

**Responsable Gérard BOUAT 06.08.33.54.49.**

## SENIORS

**La commission a effectué le report des matchs non joués.**

**La première date de report est le 19 décembre pour certaines équipes.**

**Regardez la programmation des rencontres sur le site.**

**Je rappelle que si vous n'avez pas un arrêté municipal, vous devez obligatoirement passer par les délégués de secteurs pour reporter un match.**

**La liste des délégués de secteur est sur le site.**

**Des clubs font des reports de leur plein gré.**

**Le règlement des terrains impraticable n'a pas changé avec le covid.**

**Attention aux matchs perdus par pénalités.**

**Responsable Michel Vachetta 06.25.31.32**